

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL  
MUNICIPAL DE GARNERANS N°12  
Séance du 12 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le **12 avril à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

**Présents :**

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Karine POTHIER, Franck RAMPON, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

**Absents excusés :**

Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Dominique VIOT  
Pierre BAILLY-BECHET donne pouvoir à Aurélien BERRY  
Roger RIBOLLET

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **12**

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage : 29 mars 2024

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Elise AUCLAIR a été nommée secrétaire de séance.

**N° 12 : Affectation du résultat 2023**

Le Conseil municipal réuni,

Après avoir entendu et approuvé les résultats de l'exercice 2023 apparaissant sur le compte de gestion et le compte administratif au 31/12/2023 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de l'exercice 2023 sur le budget 2024 de la façon suivante :**
- **Affectation du report de déficit d'investissement en dépense d'investissement au compte 001 : 1 774 ,49 €**
- **Affectation en recette d'investissement pour couvrir les besoins de financement au compte 1068 : 0 €**
- **Affectation du report excédent du résultat de fonctionnement au compte 002 : 134 894,01 €**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,  
Dominique VIOT